



Défense des Enfants

DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

DEI-Belgique

Rapport d'activité 2016

Projets 2017

1. Introduction	5
2. L'organisation.....	7
3. Activités de 2016	8
I. Outils pédagogiques.....	8
II. Formations	9
III. Campagne 2016 : le droit de l'enfant de connaître ses origines.....	9
IV. Suivi des campagnes précédentes	10
V. Projets européens	10
a. « Children's Rights Behind Bars »	10
b. « Twelve ».....	10
c. « Pro-jus ».....	11
d. « TALE »	11
e. « My lawyer, my rights ».....	11
VI. Autres projets.....	12
a. UNICEF Tunisie.....	12
b. UNICEF Belgique	12
VII. Actions en justice	12
4. Projets 2017	14



1. Introduction

En 2016, nous avons finalisé deux projets européens, « Children's rights behind bars » et « Twelve » et démarré ou poursuivi d'autres projets d'ampleur, dont « My lawyer, my rights » et « Pro-Jus » tout en soumettant de nouveaux projets en tant que coordinateur ou en partenaire.

Les projets clôturés ont été évalués de manière très positive ; en particulier, notre première expérience de coordination d'un projet de grande envergure (pour rappel, avec 14 pays partenaires) a été très appréciée par la Commission qui considère que c'est un exemple à suivre tant pour son contenu que pour sa gestion administrative et financière.

Le retentissement du « Guide pratique pour le monitoring des lieux où des enfants sont privés de liberté » a été considérable ; il a été extrêmement bien reçu par le public auquel il s'adressait et ouvre des perspectives intéressantes : formations, traductions, adaptations, diffusion, etc. en Europe mais aussi beaucoup plus largement.

La Conférence finale de ce projet a également été un événement marquant. Organisée dans les locaux prestigieux du Comité économique et social de la Commission européenne, elle aura vu une participation de haut niveau. En parallèle, nous lançons notre exposition et la diffusion du livre « //Au travers de barreaux » qui ont été réalisés avec l'appui précieux du Fonds Houtman.

Notons que notre taux de succès dans les projets européens est très élevé et généralement, nos projets sont évalués parmi les tous premiers. Notre défi : garder ce haut niveau de qualité dans l'élaboration des projets mais aussi dans leur mise en œuvre et suivi !

Entre la fin de ces projets et le démarrage des projets suivants, il y a eu un trou de six mois ce qui a pour conséquence que l'équipe qui était en place n'a pas pu reprendre directement du service pour le projet suivant. C'est évidemment une difficulté avec laquelle il faudra tenir compte pour l'avenir, notre fonctionnement reposant en grande partie sur des projets européens à durée déterminée.

Nous avons encore augmenté notre offre de formation mais nous réalisons qu'il est indispensable de leur donner une visibilité plus grande pour attirer plus de public et des secteurs plus variés.

L'année 2016 était aussi la dernière de notre dernier contrat programme. Elle comportait donc un enjeu de premier ordre pour déboucher sur la reconduction de cette subvention.

Comme par le passé, tout ceci n'est possible que grâce à l'investissement impressionnant de toute une équipe motivée et qualifiée et l'aide de volontaires et stagiaires. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.



Sur le plan international, en 2016

- Nos efforts pour le démarrage de l'Etude Mondiale sur les enfants privés de liberté ont été couronnés de succès puisqu'un expert indépendant de qualité (Manfred Nowak) a été désigné pour la réaliser
- Un changement de directeur exécutif s'est produit au Secrétariat international puisque Ileana Bello a été remplacée par Alex Kamarotos.
- L'assemblée générale internationale a eu lieu en mars 2017 ; à cette occasion, mon mandat de Président s'est terminé mais Géraldine a été élue au Comité exécutif et est donc devenue Vice-Présidente pour l'Europe.

Une nouvelle année marquée par un travail de qualité, des résultats à la hauteur de nos attentes et un enthousiasme constant.

Bonne lecture.



2. L'organisation

2016 était donc la dernière année de notre premier contrat programme, ce qui impliquait une évaluation approfondie des réalisations 2012-2016 dans le cadre de notre reconnaissance en éducation permanente.

En parallèle, il s'est agi de demander un renouvellement de ce contrat programme pour les cinq prochaines années et dans le prolongement de cette démarche, nous avons introduit une demande d'agrément dans l'axe « campagnes ».

Si la prolongation de l'axe « outils pédagogiques » ne pose pas de problèmes, l'évaluation ayant été plus que positive, l'agrément dans un axe supplémentaire est loin d'être acquise.

Pourtant, la charge de travail, la diversification des projets, la complémentarité entre toutes nos actions, à savoir la réalisation d'outils pédagogiques, les formations, les campagnes, les actions en justice, les recherches/actions, justifieraient tout-à-fait cet axe supplémentaire.

En 2016, l'équipe est composée de Sarah Grandfils (qui a terminé son contrat fin mars mais est venue nous rejoindre à partir de début 2017 pour un nouveau projet), Andrea Salcedo (dont le contrat s'est aussi terminé fin mars), Justine Minot, Géraldine Mathieu, Pierre-Yves Rosset, Bénédicte Carlier, Marine Braun, Aurélie Carré, Julianne Laffineur, Florence Bourton, Laurent Beauthier et Benoît van Keirsbilck.

De nombreux stagiaires et volontaires nous ont aussi prêté main forte : Pascaline Cardon, Ysaline Degueldre, Imke Palme, Tiphaine Carlier, Oxanne Leboulanger, Marjorie Lantier, Marie-Huguette Oudreaogo et Tamara Saint-Léger.



3. Activités de 2016

I. Outils pédagogiques

Les 7 outils qui ont été réalisés en 2016 :

1. Syllabus de formation aux droits de l'enfant

Cet outil reprend tous les textes de base qui sont utilisés dans le cadre des formations que nous donnons, notamment en collaboration avec Jeunesse & droit.

2. Cartes sur les droits de l'enfant

Il s'agit d'un jeu de cartes avec l'ensemble des droits de l'enfant représentés sous forme de panneaux du code de la route ; ce jeu permet de nombreux types d'animations.

3. La détention des enfants migrants

C'est une mise à jour, bien nécessaire de l'outil pédagogique qui avait été réalisé en 2008 à la suite du Tribunal d'opinion sur l'enfermement des enfants migrants.

4. Manuel de formation à la gestion de projets en matière de droits de l'enfant

Outil de formation à l'élaboration et à la gestion de projet dans le domaine des droits de l'enfant.

5. Les droits procéduraux des enfants soupçonnés ou auteurs d'infractions

Outil qui détaille les droits procéduraux des enfants « en conflit avec la loi » dans le cadre des procédures protectionnelles.

6. Le monitoring des lieux de détention d'enfants

La surveillance du respect des droits fondamentaux des enfants privés de liberté est fondamentale et ne peut s'improviser. Cet outil vise à renforcer la capacité des personnes qui assurent ce monitoring pour tenir compte de la spécificité des enfants dans le cadre de cette mission.

7. Centre de documentation en droits de l'enfant

L'accès à la documentation sur les droits de l'enfant est très important pour faciliter les recherches et permettre de trouver l'essentiel dans un lieu centralisé avec un moteur de recherche efficace.

En 2016, nous avons ajouté 47 nouveaux documents, rapports et jurisprudence.



II. Formations

Nous avons encore augmenté le nombre de formations que nous organisons directement ou pour lesquelles nous sommes sollicités. En 2016, nous avons dispensé les formations suivantes :

- Intégration dans le catalogue de formation de Jeunesse & Droit (9 journées de formation par an sur une présentation des outils pédagogiques, les mécanismes de recours et la justice adaptée aux enfants, les châtimements corporels, les recours internationaux, la coopération au développement) ;
- Nous avons poursuivi la sensibilisation des accompagnatrices des transports scolaires de la Région Wallonne dans le cadre de formations d'une journée visant à leur donner une première approche des droits de l'enfant pour qu'elles les intègrent mieux dans leur pratique ;
- Nous avons donné plusieurs journées de formation ponctuelles en matière de droits de l'enfant pour des publics variés.

Par ailleurs, dans le cadre d'une collaboration avec l'UNICEF Tunisie, nous avons assuré la formation de la société civile tunisienne tant pour ce qui concerne la gestion des projets en matière de droits de l'enfant que la justice des mineurs (voir ci-après).

III. Campagne 2016 : le droit de l'enfant de connaître ses origines

La recherche de ses origines est indissociable de la réflexion de tout être humain sur son identité personnelle. Cette quête identitaire est accentuée dans les filiations qui comportent plus d'inconnues et pour lesquelles les réponses à apporter sont susceptibles d'être plus compliquées : abandon à la naissance, adoption, procréation médicalement assistée avec don anonyme ou mère porteuse, séparation des parents et perte de contact avec l'un d'eux ou encore simple doute sur sa filiation naturelle. La connaissance des origines joue dans le développement de la personnalité. Les secrets sur les origines de l'enfant peuvent dès lors générer de réelles souffrances psychologiques et porter une atteinte fondamentale à l'estime de soi. On comprend ainsi qu'il est crucial de ne jamais cacher aux enfants les secrets relatifs à leurs origines, que le secret porte sur l'héritage biologique, l'adoption, la conception par un tiers, la composition familiale, comme par exemple l'existence de demi-frères ou sœurs vivant ailleurs. Le secret doit être levé car les origines de l'enfant, au sens le plus large qui soit, lui appartiennent.

Actuellement, en Belgique, de nombreux enfants souffrent de ne pas pouvoir connaître leurs origines. DEI-Belgique entend précisément se préoccuper du sort de ces enfants. A cette fin, nous avons réalisé, en décembre 2014, un outil pédagogique sur le droit de l'enfant de connaître ses origines.

Si la réponse législative n'est certes jamais suffisante, nous sommes intimement convaincus qu'elle est néanmoins nécessaire pour protéger le droit des plus faibles, en l'occurrence ceux de l'enfant, eu égard à sa plus grande vulnérabilité mais aussi à son impuissance à l'égard des choix des adultes qui le concernent. Des parlementaires envisagent de prendre des initiatives législatives qu'il convient de suivre avec la plus grande attention.

Les nouvelles méthodes de procréation médicalement assistées ne vont faire que renforcer l'acuité de travailler sur ce thème pour veiller au respect des droits de l'enfant dans ce cadre.

Notre campagne aura participé à la sensibilisation des professionnels intéressés (centres de fertilité, gynécologues, pédiatres, psychologues, organismes d'adoption, magistrats, avocats) mais aussi des parlementaires ainsi que l'ensemble de la population.

IV. Suivi des campagnes précédentes

La campagne 2014 portait sur la promotion de l'éducation non-violente en vue de déboucher sur l'interdiction légale des châtiments corporels dans tous les milieux : la famille, l'école, les milieux institutionnels,... et l'adoption d'une législation claire qui interdit l'usage de la violence à des fins éducatives, fondement indispensable, bien que pas suffisant, pour promouvoir cette éducation non-violente. En 2016, nous avons poursuivi les démarches en vue de l'adoption d'une loi visant à interdire de manière claire les châtiments corporels. Le processus est lent mais progresse malgré tout ; nous ne désespérons pas avancer dans ce sens même s'il faudra encore du temps pour y arriver.

En 2015, la campagne portait sur la réaction à la banalisation de l'enfermement. Nous avons poursuivi les démarches et en particulier utilisé les outils qui ont été produits pour la campagne, à savoir une exposition et le livre photo. C'est bien sûr une question qui reste d'actualité, notamment du fait de la réforme de la protection de la jeunesse.

V. Projets européens

a. « Children's Rights Behind Bars »

La première phase de ce projet a pris fin en mars 2016 par l'organisation d'une conférence européenne qui a réuni plus de 200 personnes à l'occasion de laquelle nous avons pu présenter le Guide pratique sur le monitoring des lieux où les enfants sont privés de liberté.

Ce guide s'avère un outil extrêmement utile pour les instances de monitoring mais aussi pour les responsables de tous les lieux où des enfants peuvent être privés de liberté ou encore pour les équipes de ces centres elles-mêmes.

Ce Guide a été présenté au niveau international dans diverses enceintes, telles que le Comité des droits de l'enfant, le sous-comité de prévention de la torture, le Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe, les NPM et INDH, ...

Il a aussi été présenté lors de différentes conférences internationales.

b. « Twelve »

Le projet « Twelve » visait à promouvoir la mise en œuvre de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs. Il a pour objectif de promouvoir et

d'améliorer la mise en œuvre des principes de l'article 12 de la CIDE ainsi que ceux de la justice adaptée aux enfants. Le but principal du projet est de renforcer et d'harmoniser les compétences d'audition et de participation des enfants, des professionnels qui travaillent en contact avec les enfants aux différents stades de la procédure judiciaire (juges, avocats, magistrats, éducateurs, travailleurs sociaux, policiers, etc.), en matière pénale (protectionnelle) exclusivement, afin que les principes de l'article 12 soient mieux respectés.

Il a pris fin en 2016 également par la production d'un Guide sur la participation des enfants dans les systèmes de justice des mineurs.

c. « Pro-jus »

Le projet « Pro-jus » a pris fin en début 2017 ; Coordonné par Terre des Hommes Hongrie, il visait à étudier le respect des droits procéduraux des enfants étrangers au regard des directives européennes sur le droit à l'avocat, à l'interprétation et à l'information. Nous avons réalisé une recherche au niveau national, rédigé un rapport de recherche et participé à la sensibilisation et au plaidoyer sur les résultats de la recherche.

Au niveau belge, le projet s'est terminé par l'organisation d'une journée d'étude nationale et bilingue, en collaboration avec le CIDE, le KEKI (centre d'excellence en droits de l'enfant de la Communauté flamande) et la Commission nationale des droits de l'enfant.

Dans ce cadre, nous avons notamment produit un schéma sur le parcours du jeune dans le cadre de la justice des mineurs.

d. « TALE »

Le projet « TALE » (Training Activities for Legal Experts on children's rights - Activités de formation pour les experts légaux en droits des enfants) qui coordonné par l'association Save the Children Italie.

Le projet vise à former des avocats, juristes et autres professionnels assistant et représentant les enfants dans des affaires judiciaires pour promouvoir et protéger leurs droits et pour assurer la mise en œuvre correcte au niveau national des principes garantis par les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.

Nous avons essentiellement contribué aux formations, participé aux séminaires du projet et à l'élaboration d'outils pédagogiques.

e. « My lawyer, my rights »

Le projet « My Lawyer, My rights » est un nouveau projet de grande ampleur que DEI-Belgique coordonne. Il vise à définir le rôle et la mission des avocats d'enfant dans les procédures pénales (protectionnelles), définir la formation spécifique qu'ils devraient suivre, renforcer les capacités des avocats d'enfants pour participer à une amélioration de l'accès à la justice et élaborer des outils de formation et enfin aider les Etats membres de l'Union européenne pour mettre en œuvre la directive européenne sur l'accès à l'avocat et autres standards internationaux importants dans la lignée des

standards internationaux en matière de droits de l'enfant. Ce projet est mené avec six partenaires européens et plusieurs experts internationaux ; il a une durée de 2 ans.

Il a démarré en septembre 2016 par une recherche nationale en Belgique, dans les cinq autres pays partenaires et dans une dizaine d'autres pays européens.

VI. Autres projets

a. UNICEF Tunisie

Nous avons répondu à un appel d'offre de l'UNICEF Tunisie visant à professionnaliser la société civile tunisienne à travers le développement d'un programme de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant et, plus particulièrement, de la justice juvénile. Les étapes suivantes sont prévues :

- a. Analyser la situation en matière de justice juvénile en Tunisie ;
- b. Identifier les besoins en formation de la société civile tunisienne dans les domaines des droits de l'enfant, de la justice juvénile et de la gestion de projet ;
- c. Développer un programme de renforcement des capacités en matière des droits de l'enfant et de la justice juvénile, ainsi que dans le domaine de la gestion de projet ;
- d. Enseigner les modules de formation en droits de l'enfant, justice juvénile et gestion de projet aux acteurs de la société civile actifs dans le domaine de l'enfance ;
- e. Publier deux manuels basés sur les modules de formation enseignés et mettre en ligne une plate-forme de diffusion des résultats du projet.

b. UNICEF Belgique

Par ailleurs, nous avons été sollicités par l'UNICEF Belgique pour les aider à élaborer une stratégie à soumettre à la Coopération au développement en vue de l'intégration de l'éducation au développement et aux droits de l'enfant dans l'enseignement primaire en FWB.

Nous avons dû faire un état des lieux de ce qui était réalisé jusqu'à présent et envisager les actions de plaidoyer en tenant compte des projets de réforme en cours dont le pacte pour une école d'excellence.

VII. Actions en justice

En 2016, nous n'avons introduit un nouveau recours devant la Cour constitutionnelle contre la loi du 6 juillet 2016 modifiant le Code judiciaire concernant l'aide juridique.

Par ailleurs, nous avons tenté, dans la mesure du possible, de suivre les décisions rendues précédemment. Il faut reconnaître que ce sont des démarches qui prennent beaucoup de temps et qu'il est difficile d'y consacrer toute l'énergie requise compte tenu de tous les autres projets en cours et du fait que cette tâche n'est pas spécifiquement prévue dans le planning des différents travailleurs.

En particulier, nous avons régulièrement rappelé la nécessité d'assurer le suivi de la décision de la Cour constitutionnelle qui impose au Gouvernement d'organiser le droit d'action des associations dans le domaine des droits fondamentaux. Deux ans après cet arrêt, rien n'a bougé. Il va falloir intensifier les démarches.

Nous poursuivons aussi les actions pour obtenir l'interdiction dans la loi des châtiments corporels (condamnés également par le Comité des droits sociaux).



4. Projets 2017

En 2017, outre les activités traditionnelles de réalisation des outils pédagogiques, d'organisation de formations, de plaidoyer et de sensibilisation, nous allons bien évidemment poursuivre les projets européens en cours (MLMR, TALE, PRO-JUS) et démarrer deux nouveaux projets dont un que nous coordonnons (CRBB 2.0, et AWAY), qui vont requérir une bonne partie de notre énergie.

La deuxième phase du projet CRBB 2.0 a démarré au 1er janvier 2017 et est une mise en pratique des acquis de la première phase ainsi que de ceux d'autres projets européens portés par DEI-Belgique, comme le projet Twelve sur la participation des mineurs. Elle aura pour objectif d'améliorer les conditions de la privation de liberté d'enfants à travers la formation des organes de contrôles et le renforcement des capacités des professionnels en lien avec l'enfermement, la promotion d'une participation effective des mineurs dans l'amélioration de leurs conditions de détention et dans le cadre du processus de réinsertion et la promotion de collaborations entre les services impliqués dans le parcours de réinsertion des enfants ayant été privés de liberté.

- Le guide élaboré lors de la première partie sera traduit et diffusé lors de formations dispensées au sein des différents pays partenaires ;
- Plusieurs projets pilotes mettant en action la participation active d'enfants dans le contrôle des conditions de privation de liberté seront développés ;
- Des groupes de travail composés d'un panel multidisciplinaire de professionnels (juges, avocats, directeurs d'institutions fermées, travailleurs sociaux, éducateurs, etc.) seront organisés autour du processus de réinsertion pour mineurs.

Le projet AWAY (Alternative Ways to Address Youth) est tourné vers la déjudiciarisation et la justice restauratrice. Il promeut la justice restauratrice et les programmes/systèmes/approches de déjudiciarisation afin de s'assurer que les principaux acteurs qui ont un pouvoir de décision en la matière (principalement la police, le procureur, les juges, parfois l'agent de probation) pensent à utiliser ces approches en priorité au lieu des moyens traditionnels (généralement, la privation de liberté).

Il vise à :

1. Construire des preuves empiriques régionales sur la déjudiciarisation dans les systèmes de justice pour mineurs ;
2. S'appuyer sur la recherche, développer et dispenser des cours d'apprentissage en ligne ainsi que des tutorats individuels et en groupe avec des professionnels multidisciplinaires autour de pratiques adaptées aux enfants dans le domaine de la déjudiciarisation ;
3. Utiliser les résultats de la recherche et les recommandations formulées par les formations pour mettre au point des matériels d'information adaptés aux enfants et vulgarisés pour les enfants et les adultes dans les pays ciblés ;
4. Informer les acteurs locaux et régionaux sur les politiques et les plans d'action connexes.

Le projet avec la Tunisie devra être finalisé avec la production de deux guides, sur la gestion des projets et sur la justice des mineurs ; l'objectif est de capitaliser sur ces projets pour éventuellement en développer d'autres similaires.

Au niveau du plaidoyer, nous allons poursuivre notre participation à un groupe de travail en vue de la ratification de l'OPCAT, continuer nos actions pour l'abrogation des châtimements corporels et pour le droit d'action des associations et suivre l'actualité législative (très fournie) pour voir où et comment il convient d'intervenir. Pensons notamment à la réforme de la protection de la jeunesse qui est en cours d'élaboration au niveau de la Communauté française (et de travaux similaires en cours au niveau de la COCOM).

Notons qu'en 2017, la Belgique déposera son **rapport au Comité des droits de l'enfant**. Nous suivons le processus d'élaboration du rapport national au travers de notre participation à la Commission nationale des droits de l'enfant ; par ailleurs, nous contribuons à l'élaboration du rapport alternatif, coordonné par la CODE, qui devra être prêt pour la fin de cette année, le début de l'année prochaine.

Nous allons encore augmenter notre **offre de formation en 2017** puisque nous passons à 19 journées ; et l'objectif est bien de donner une visibilité particulière à cette activité.

D'autres sujets retiendront notre attention, tels que la poursuite de l'alimentation du centre de documentation et le suivi des actions en justice.

Il va sans dire que nos collaborations avec le CIDE (Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant), la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), la CNDE (Commission nationale des droits de l'enfant) et autres partenaires se poursuivent comme par le passé.